Royaume-Uni: pour la justice les cadavres juifs et musulmans seront prioritaires sur les autres

27/04/2018 à 20h17

Les juges de la Haute Cour ont ordonné à une femme médecin légiste de changer son système de files d'attente "illégales" pour le traitement des enterrements.

Des groupes religieux ont intenté une action en justice contre la politique établie par Mary Hassell, médecin légiste en chef du nord de Londres, dont la politique dit que **les décès dans sa juridiction sont traités selon le principe du premier arrivé, premier servi**.

Cette politique stipule qu'aucun décès ne sera priorisé par le médecin légiste ou ses officier selon la religion de la personne décédée ou de sa famille.

Mais le juge **Singh** a décidé que la politique était discriminatoire et qu'elle devait être annulée.

(…)

Le juge a ajouté : "Le problème fondamentale avec la politique du défendeur est qu'elle n'établit pas du tout un juste équilibre entre les droits en question."

"Il s'agit plutôt d'une politique rigide qui exige que le médecin légiste et ses agents ne tiennent pas compte des exigences du peuple juif et musulman en ce qui concerne l'examen précoce et la libération anticipée des corps de leurs proches."

Les avocats ont fait valoir lors d'une audience le mois dernier que cette politique ignore les "croyances profondes" de certaines communautés religieuses qui exigent que leurs morts soient enterrés le plus tôt possible.

Ils ont déclaré que la position de Mme Hassell était illégale et violait la loi sur les droits de l'homme et la loi sur l'égalité.

À la suite de cette décision, le maire de Londres, Sadiq Khan, a envoyé un tweet : Je me félicite de cette décision de la Haute Cour.

(…)

DailyMail